



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 — N° 65

Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis

---



La séance est ouverte à 13 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Dubé (La Prairie) fait une déclaration afin de souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Le Café Liberté 50 de Saint-Philippe.

---

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes âgées.

---

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire du service de garde Les Petits Dyno-Denis.

---

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner la 20<sup>e</sup> saison de la Salle Pauline-Julien.

---

M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de remercier les citoyens de la circonscription de Rivière-du-Loup–Témiscouata pour leur confiance envers leur député.

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner le leadership de la ville de Saint-Hyacinthe en matière de préservation du patrimoine religieux.

---

Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes âgées.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Baie-des-Sables.

---

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire des Services communautaires Cyprès.

---

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Monique Filion pour son parcours de vie inspirant.

---

À 13 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 14 h 01.

---

1<sup>er</sup> octobre 2019

---

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Michel Létourneau, ancien député d'Ungava, et de M. Antoine Drolet, ancien député de Portneuf.

### **Présentation de projets de loi**

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 40 Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 40.

### **Dépôts de documents**

M. Legault, premier ministre, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère du Conseil exécutif.  
(Dépôt n° 928-20191001)

\_\_\_\_\_

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de la Sécurité publique;  
(Dépôt n° 929-20191001)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Sûreté du Québec;  
(Dépôt n° 930-20191001)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Bureau du coroner.  
(Dépôt n° 931-20191001)

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de l'Institut de cardiologie de Montréal;  
(Dépôt n° 932-20191001)

Les rapports annuels de gestion 2018-2019 des centres intégrés de santé et services sociaux suivants :

Des Îles  
(Dépôt n° 933-20191001)

Lanaudière  
(Dépôt n° 934-20191001)

Laurentides  
(Dépôt n° 935-20191001)

Montérégie-Est  
(Dépôt n° 936-20191001)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;  
(Dépôt n° 937-20191001)

Les rapports annuels de gestion 2018-2019 des centres universitaires de santé et services sociaux suivants :

Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke  
(Dépôt n° 938-20191001)

Saguenay – Lac-Saint-Jean  
(Dépôt n° 939-20191001)

Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal  
(Dépôt n° 940-20191001)

Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal  
(Dépôt n° 941-20191001)

Mauricie-et-du-Centre-du-Québec  
(Dépôt n° 942-20191001)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal;  
(Dépôt n° 943-20191001)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Centre universitaire de santé McGill;  
(Dépôt n° 944-20191001)

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

Le rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services de l'Institut de cardiologie de Montréal;

(Dépôt n° 945-20191001)

Les rapports annuels 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services des centres intégrés de santé et services sociaux suivants :

Des Îles

(Dépôt n° 946-20191001)

Lanaudière

(Dépôt n° 947-20191001)

Chaudière-Appalaches

(Dépôt n° 948-20191001)

Montérégie-Ouest

(Dépôt n° 949-20191001)

Laurentides

(Dépôt n° 950-20191001)

Le rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du centre régional de santé et services sociaux de la Baie-James;

(Dépôt n° 951-20191001)

Les rapports annuels 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services des centres intégrés universitaires de santé et services suivants :

Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

(Dépôt n° 952-20191001)

Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 953-20191001)

Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

(Dépôt n° 954-20191001)

Le rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du centre universitaire de santé McGill;

(Dépôt n° 955-20191001)

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

Le rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM);

(Dépôt n° 956-20191001)

Le rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal;

(Dépôt n° 957-20191001)

Le rapport annuel 2018-2019 sur l'application du régime d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services du centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Est;

(Dépôt n° 958-20191001)

Le rapport annuel 2018-2019 de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité Chapitre II – Politique de lutte contre la maltraitance 30 mai 2017 au 31 mars 2019;

(Dépôt n° 959-20191001)

Le rapport annuel 2018-2019 de l'Entente-cadre nationale et déploiement des processus d'intervention concertés pour Lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

(Dépôt n° 960-20191001)

---

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(Dépôt n° 961-20191001)

---

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère des Finances;

(Dépôt n° 962-20191001)

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

Le rapport annuel 2018-2019 de l'Autorité des marchés financiers.  
(Dépôt n° 963-20191001)

---

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Secrétariat du Conseil du trésor.  
(Dépôt n° 964-20191001)

---

M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;  
(Dépôt n° 965-20191001)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie.  
(Dépôt n° 966-20191001)

---

Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Tribunal administratif du Québec.  
(Dépôt n° 967-20191001)

---

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

(Dépôt n° 968-20191001)

Rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

(Dépôt n° 969-20191001)

---

M. Bonnardel, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère des Transports.

(Dépôt n° 970-20191001)

---

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(Dépôt n° 971-20191001)

---

M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

(Dépôt n° 972-20191001)

Le rapport d'activité 2018-2019 du Forestier en chef.

(Dépôt n° 973-20191001)

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Tribunal administratif du travail.  
(Dépôt n° 974-20191001)

---

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Conseil du patrimoine culturel du Québec;  
(Dépôt n° 975-20191001)

Le rapport annuel 2018-2019 du Musée d'art contemporain de Montréal;  
(Dépôt n° 976-20191001)

Le rapport annuel 2018-2019 du Musée de la civilisation;  
(Dépôt n° 977-20191001)

Le rapport annuel 2018-2019 du Musée national des beaux-arts du Québec;  
(Dépôt n° 978-20191001)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Conseil des arts et des lettres du Québec. Ce document est accompagné des appendices au rapport;  
(Dépôt n° 979-20191001)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Société de développement des entreprises culturelles.  
(Dépôt n° 980-20191001)

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.  
(Dépôt n° 981-20191001)

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 mai 2019 par Mme Picard (Soulanges) concernant la mise en pratique de la démarche de santé intégrative;

(Dépôt n° 982-20191001)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 mai 2019 par Mme Lavallée (Repentigny) concernant une clarification de la notion de dangerosité pour les ordonnances de traitement obligatoire;

(Dépôt n° 983-20191001)

La réponse du gouvernement à la première pétition déposée le 30 mai 2019 par M. Lévesque (Chauveau) concernant une modification de la Loi sur l'assurance automobile;

(Dépôt n° 984-20191001)

La réponse du gouvernement à la seconde pétition déposée le 30 mai 2019 par M. Lévesque (Chauveau) concernant une modification de la Loi sur l'assurance automobile;

(Dépôt n° 985-20191001)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 juin 2019 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) concernant une réforme de la Régie du logement;

(Dépôt n° 986-20191001)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 juin 2019 par Mme Labrie (Sherbrooke) concernant le respect des droits et le maintien des services aux personnes âgées demeurant dans les résidences privées.

(Dépôt n° 987-20191001)

---

M. le président dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale;

(Dépôt n° 988-20191001)

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

Une copie du préavis de la motion proposée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 2 octobre 2019, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 989-20191001)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.3 et 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec M. Arcand, chef de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exprime sa profonde tristesse à la suite de l'annonce du décès de M. Jacques Chirac, ancien premier ministre et président de la République française;

QU'elle rende hommage au parcours exceptionnel et aux réalisations de ce président de la République, qui a également assumé les rôles de premier ministre et de maire de Paris;

QU'elle salue ce grand ami du Québec et offre ses plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches, ainsi qu'au peuple français;

QU'enfin, les membres de cette Assemblée observent une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

M. LeBel (Rimouski), conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la prestation du crédit d'impôt pour solidarité; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les commissions scolaires du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant l'expertise du Québec en matière environnementale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du prochain gouvernement canadien qu'il s'engage à combler le déséquilibre dans les investissements en santé en transférant au Québec l'ensemble des sommes réclamées par le gouvernement du Québec et ce, à l'intérieur de leur prochain mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

1<sup>er</sup> octobre 2019

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

---

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition;

1<sup>er</sup> octobre 2019

---

## Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 2 octobre 2019, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Montpetit (Maurice-Richard).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale réitère solennellement que l'atteinte des cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) est nécessaire à la lutte aux changements climatiques;

QUE l'Assemblée nationale réaffirme l'engagement du Québec de réduire ses GES par rapport aux niveaux de 1990;

QU'elle rappelle que le Québec a mis sur pied le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE);

QU'elle souligne qu'en 2014, le Québec a lié son système à celui de la Californie dans le cadre de la *Western Climate Initiative*;

QU'elle rappelle la motion adoptée à l'unanimité le 25 septembre dernier déclarant l'urgence climatique et demandant au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires afin de « réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre »;

Enfin, que l'Assemblée nationale demande formellement au gouvernement caquiste de ne pas diminuer les efforts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre demandés aux entreprises assujetties au SPEDE.

1<sup>er</sup> octobre 2019

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 26 septembre 2019, sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement de l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, soit scindé en deux projets de loi : un premier intitulé Loi sur le remboursement des trop-perçus d'Hydro-Québec, comprenant les articles 20, 21 et 22, à l'exception des mots « à l'exception des articles 1 à 4, des paragraphes 2° et 3° de l'article 6, et des articles 8 à 10 et 18, qui entrent en vigueur le 1er avril 2020 »; un second intitulé Loi modifiant le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, comprenant les articles 1 à 19 et l'article 22.

---

À 15 h 37, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux.

---

Les travaux reprennent à 15 h 50

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

À 15 h 58, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de la motion de scission, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, prend la question en délibéré et suspend les travaux.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 16 h 48.

\_\_\_\_\_

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, rend sa décision sur la recevabilité de la motion de scission présentée par M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition.

### **DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

La jurisprudence parlementaire a reconnu qu'un projet de loi doit comporter plus d'un principe pour qu'une motion de scission soit déclarée recevable. De plus, chaque projet de loi résultant de la scission doit être cohérent, complet et pouvoir vivre indépendamment l'un de l'autre.

La présidence a aussi mentionné à plusieurs occasions que l'analyse de la recevabilité d'une motion de scission ne peut être fondée sur l'objectif poursuivi par son auteur. Il faut plutôt en analyser les dispositions pour déterminer s'il contient ou non plus d'un principe.

À la lumière de ces critères et, après lecture des dispositions du projet de loi et analyse, la présidence constate la présence de plus d'un principe dans le projet de loi. En effet, ce n'est pas parce que des principes peuvent être regroupés sous un même thème qu'ils doivent être considérés comme de simples modalités.

Une fois que l'on constate qu'un projet de loi contient plusieurs principes, il reste à déterminer si la manière dont les articles sont répartis dans les différents projets de loi résultant de la scission en fait des projets de loi distincts, cohérents en eux-mêmes et qui peuvent être considérés de manière autonome.

La motion de scission propose de scinder le projet de loi en deux, soit un premier qui concerne le remboursement des trop-perçus et un second qui concerne la réforme du processus de fixation des tarifs d'électricité.

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

La présidence constate que les deux projets de loi qui résulteraient de la scission sont cohérents, complets et pourraient vivre indépendamment l'un de l'autre.

Il est vrai que l'article 22 du projet de loi se retrouverait, au moins en partie, dans les deux projets de loi issus de la scission. Tel que l'a établi la jurisprudence, cela n'a toutefois pas pour effet de rendre la motion irrecevable, puisque cet article d'entrée en vigueur est cohérent avec chacun des projets de loi.

Considérant ce qui précède, la présidence conclut que la motion de scission respecte les critères énoncés par la jurisprudence.

En conséquence, la motion de scission est déclarée recevable.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 27 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de scission de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition.

### **Débats de fin de séance**

À 18 h 02, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, portant sur le sujet suivant : « L'improvisation du gouvernement caquiste dans le dossier du développement de la maternelle 4 ans, au détriment des CPE »;

1<sup>er</sup> octobre 2019

---

- le deuxième, sur une question adressée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) à M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, portant sur le sujet suivant : « Le refus de faire une étude longitudinale sur les effets des pesticides »;
- le troisième, sur une question adressée par M. Leitão (Robert-Baldwin) à M. Girard, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « L'absence de volonté du gouvernement caquiste de taxer les GAFAM ».

---

À 18 h 38, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

---

Les travaux reprennent à 19 h 30.

---

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de scission proposée par M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, dans le cadre de l'adoption du principe du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, présenté par M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le débat terminé, la motion de scission est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 183 en annexe)

Pour : **40** Contre : **58** Abstention : **0**

**1<sup>er</sup> octobre 2019**

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Gaudreault (Jonquière).

---

À 21 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 2 octobre 2019, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

1<sup>er</sup> octobre 2019

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 183)

**POUR - 40**

Anglade (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Arcand (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Arseneau (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Barrette (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Benjamin (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Bérubé (PQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	
Birnbaum (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Robitaille (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	
Gaudreault (PQ)	Mélançon (PLQ)	Roy (PQ)	
(Jonquière)		(Bonaventure)	

**CONTRE - 58**

Allaire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bachand (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Laforest (CAQ)	McCann (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)	
Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)	
Foster (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)	
Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)	
(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)		